



CONTACT DANS LE CADRE DU PROGRAMME

Politiques de prévention d'abus des
athlètes mineurs (PPAAM) 2022

Pour qu'une interaction soit un contact dans le cadre du programme, trois composants doivent être présents :
(1) Un participant adulte, (2) Un athlète mineuret (3) Une activité liée à la participation sportive.

1 | QU'EST-CE QU'UN PARTICIPANT ADULTE?

Tout adulte (18 ans ou plus) qui est :

- A** Membre ou titulaire de licence d'une IDN, d'une OSP, d'une OLA ou d'un USOPC;
- B** Un employé ou membre du conseil d'administration d'une IDN, d'une OSP, d'une OLA ou de l'USOPC;
- C** Dans un domaine relevant de la gouvernance ou de la compétence disciplinaire d'une IDN, d'une OSP, d'une OLA ou de l'USOPC;
- D** Autorisé, approuvé ou nommé par une IDN, une OSP, une OLA ou l'USOPC à avoir un contact régulier avec des athlètes mineurs ou à exercer une autorité sur ceux-ci.

2 | QU'EST-CE QU'UN ATHLÈTE MINEUR?

Un athlète amateur âgé de moins de 18 ans qui participe ou a participé au cours des 12 derniers mois à un événement, un programme, une activité ou une compétition qui fait partie de ou qui relève partiellement ou entièrement de la compétence d'une IDN, d'une OSP, d'un USOPC ou d'une OLA, ou qui relève en partie ou entièrement de la juridiction d'une IDN, d'un OSP, de l'USOPC ou d'un LAO.

3 | QU'EST-CE QU'UNE ACTIVITÉ LIÉE À LA PARTICIPATION SPORTIVE?

Il peut s'agir notamment : de compétitions, d'entraînements, de camps/cliniques, repas ou sorties avant/après les matchs ou des séances d'entraînement, des séances d'entraînement/d'éducation, de déplacements d'équipe, d'analyse de film, de séances de stratégie, les banquets de prix, les activités de consolidation d'équipe, le service communautaire ou l'éducation sportive.

CONTACT DANS LE CADRE DU PROGRAMME : TEST EN TROIS PARTIES

Comme l'illustre l'équation, les trois composantes (Participant adulte, Athlète mineur et Lien avec la participation sportive) doivent être présentes pour que la PPAAM s'applique. Si une composante est absente, l'interaction ou l'activité NE SERA PAS considérée comme dans le cadre du programme et ne sera donc pas couverte par la PPAAM. Veuillez passer en revue les exemples de coordonnées dans le programme ci-dessus.



QUESTIONS COURANTES

Est-ce qu'une séance d'entraînement individuelle entre un entraîneur d'équipe nationale et un athlète mineur, ayant lieu dans un gymnase local qui n'appartient pas à l'Organisation serait considérée comme un contact dans le cadre du programme?

R : Oui. Se reporter au test en trois parties : L'entraîneur de l'équipe nationale est un participant adulte qui propose une séance d'entraînement à un athlète mineur. La séance d'entraînement est liée à la participation sportive. Puisque les trois composants sont présents, cette interaction serait considérée comme un contact dans le cadre du programme.

Si un participant adulte rencontre un athlète mineur à un point d'entraînement local pendant qu'il s'entraîne, l'interaction est-elle considérée comme dans le cadre du programme?

R : Oui. La pratique à un point d'entraînement local est liée à la participation sportive. Le participant adulte doit s'assurer que toute interaction avec l'athlète mineur est visible et interrompible et qu'elle est conforme à la PPAAM.